

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU TAUX DE RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ET DU
MÉCANISME DE TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RENDEMENT**

MÉCANISME DE TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RENDEMENT

1. Référence : Pièce C-RNCREQ-0014, p. 42.

Préambule :

« Si la Régie accepte la proposition des Demandeurs, le RNCREQ recommande que cette acceptation soit temporaire, le temps d'étudier et d'adopter un vrai mécanisme incitatif.

Toutefois, le RNCREQ recommande que l'écart soit retourné en part égale aux Demandeurs, aux consommateurs (notamment) aux faibles revenus) et dans des programmes d'efficacité énergétique.

En outre, le RNCREQ propose que le mécanisme s'applique uniquement aux écarts de rendement qui résulteraient d'activités sur lesquelles les Demandeurs ont un contrôle. En effet, étant donné que l'objectif du mécanisme est d'inciter les Demandeurs à réaliser des gains d'efficacité, il n'apparaît pas équitable au RNCREQ qu'ils bénéficient d'un écart de rendement qui résulterait d'activités sur lesquelles ils n'exercent pas de contrôle et qui ne constituent pas un gain d'efficacité de leur part.

À cet effet, à une demande de renseignement du RNCREQ, les Demandeurs précisent que pour le Transporteur des gains d'efficacité peuvent être réalisés aux charges nettes d'exploitation ainsi qu'aux investissements et que pour le Distributeur les gains d'efficacité sont principalement générés au niveau de ses charges d'exploitation ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez clarifier notre compréhension à l'effet que selon votre proposition l'écart de rendement retourné correspond à :
 - 50 % Demandeurs, 50 % Consommateurs (notamment aux faibles revenus) et dans les programmes d'efficacité énergétique ; ou
 - 1/3 Demandeurs, 1/3 Consommateurs (notamment aux faibles revenus) et 1/3 dans les programmes d'efficacité énergétique.

- 1.2 Veuillez expliquer comment les parts de l'écart de rendement leur seraient retournées respectivement aux consommateurs à faible revenu et dans les programmes d'efficacité énergétique. Veuillez élaborer et illustrer votre recommandation avec des exemples.

1.3 Veuillez confirmer notre compréhension que selon votre proposition :

- seuls les écarts reliés aux charges nettes d'exploitation ainsi qu'aux investissements pour le Transporteur et les écarts reliés aux charges d'exploitation pour le Distributeur, seront partagés en part égale aux Demandeurs, aux consommateurs (notamment aux faibles revenus) et dans des programmes d'efficacité énergétique; et
- les autres écarts seront retournés en totalité aux consommateurs (notamment aux faibles revenus) et dans les programmes d'efficacité énergétique.